

**Destinataires :** Employés représentés par le syndicat de l'APTS  
Chefs de services et de secteurs concernés

**Date :** 26 janvier 2018

**Objet :** Mise en application de l'entente relative au développement de la pratique professionnelle pour les salariés représentés par l'APTS (Lettre d'entente n°5 de la convention collective – dispositions nationales 2016-2020)

---

Mesdames, Messieurs,

À la suite de la signature d'une entente entre les représentants du syndicat APTS et les représentants du CHUM, un même montant, calculé annuellement, sera attribué à chaque employé représenté par l'APTS qui souhaiterait s'en prévaloir afin de participer à une activité - individuelle ou de groupe - visant le développement de sa pratique professionnelle. À cet effet, un nouveau formulaire de demande de remboursement, ainsi qu'une marche à suivre détaillant les modalités d'application de cette entente sont disponibles sur [l'intranet](#), dans la section « Formulaires » de la Direction de l'enseignement et de l'Académie CHUM (DEAC).

Veuillez acheminer vos formulaires de demande de remboursement ainsi que vos pièces justificatives aux coordonnées suivantes :

Par courriel : [dip.formation.chum@ssss.gouv.qc.ca](mailto:dip.formation.chum@ssss.gouv.qc.ca)

Par télécopieur : 514 412-7664

Par courrier interne : Direction de l'enseignement et de l'Académie CHUM  
Secteur formation  
Pavillon S - 850 rue St-Denis  
Porte S04-428A

Le budget total prévu représente 0,25% de la masse salariale des membres APTS, établi au 1er avril de chaque année. Le montant individuel prévu est calculé en divisant ce budget global par le nombre de personnes salariées de l'unité de négociation APTS.

Notez bien que ce montant est indépendant des budgets annuels alloués à chaque secteur pour la formation continue du personnel.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous au poste 31723.

**Daniel Payette**, Chef de service, Enseignement et développement professionnel continu, DEAC  
**Tania Crépault**, Conseillère en relations de travail, DRHAJ